

Maître d'ouvrage

SAS SAUVETRE IMMO
34, Route de la Goulaïne
44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES
06.82.66.35.46
alain.sauvetre854@orange.fr

Maître d'oeuvre
Conception



AGEIS
GEOMETRES EXPERTS
BUREAU D'ETUDE VRD

3, rue de la Planchonnais

44980 Sainte-Luce-sur-Loire
Tél. 02 51 85 02 56

Email : nantes@ageis-ge.fr
www.ageis-ge.fr

Architecte

Dominique DUBOIS
Architecte Urbaniste

Dominique DUBOIS
ARCHITECTE
URBANISTE

13, Allée Guillaume Dupuytren
SAINT-HERBLAIN - 44800
Tél. 06.19.42.22.63

Email : ddubois.archi@gmail.com



Lotissement "LE DOMAINE DE LA PREVOTE"

PA9

Hypothèse d'implantation des futures constructions

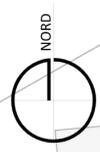
Commune de :
PALLUAU (85)

Adresse :
Rue de la Prévoté

Indice	Modifications	Date
1	PA	23/09/2019
2	PAS1	13/12/2019
3	PAM1	14/03/2022

Conception: P. BILLON	Responsable: S. REBULET	Altimétrie: IGN69	Planimétrie: CC47
Dessin: JF. MARIN	R. LECOQ		
Section ZB n°253		Dossier n°: 19016-PA	Echelle: 1/500e

- Périmètre de l'opération
- Application cadastrale (limite non garantie)
- Voie, accès, stationnements en enrobés noirs (ou équivalent)
- Voie, aire de réparation en béton balayé (ou équivalent)
- Traitement différencié de la voie (marquage de type roue imitation béton) (ou équivalent)
- Espaces verts
- Mélange terre-pierre
- Surface cessible
- Parking visiteur
- Arbres / arbustes à planter à la charge de la commune (représentation figurative)
- Arbres existants
- Haie bocagère existante à conserver, reprofiler et compléter si nécessaire
- Haie à planter à la charge de l'aménageur
- Hypothèse d'implantation d'une construction avec toiture en double pente
- Hypothèse d'implantation d'un stationnement aérien / d'une haie
- Hypothèse d'implantation d'arbres ou arbustes à planter à la charge de l'acquéreur (sans obligation)
- Bassin, noue de collecte des eaux pluviales
- Cote terrain naturel
- Coffrets techniques
- Candélabre / Candélabre avec arceau



Nota
Les limites figurant au plan sont celles qui ont été retenues sur place lors de la réunion amiable de délimitation. Cependant, elles ne seront définitives qu'après signature de tous les riverains sur le procès verbal de bornage.